

---

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE- CGV

---

### ❖ OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la CONSTRUCTION SAINÉ EN LOZERE, en tant qu'organisme de formation, s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Sauf dérogation expresse et écrite émanant de CONSTRUCTION SAINÉ EN LOZERE, elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du CLIENT (acheteur) et notamment dans ces conditions générales d'achat, quel que soit le moment où ces clauses sont portées à la connaissance de CONSTRUCTION SAINÉ EN LOZERE et même si CONSTRUCTION SAINÉ EN LOZERE n'exprime pas son désaccord.

Les dérogations acceptées par CONSTRUCTION SAINÉ EN LOZERE à l'occasion d'une commande n'engagent CONSTRUCTION SAINÉ EN LOZERE que pour cette commande.

CONSTRUCTION SAINÉ EN LOZERE peut à tout moment modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au CLIENT et acceptées par ce dernier.

### ❖ COMMANDE- MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Toute commande de formation suppose que le CLIENT accepte le contenu de la formation qui lui a été communiqué, soit sur le site <https://ecolenationaleduchanvre.com>, soit dans la convention de formation, soit dans la proposition pédagogique et financière dont le CLIENT possède un exemplaire.

Toute commande doit être confirmée par écrit par le CLIENT à l'aide du bulletin d'inscription, de la proposition pédagogique et financière ou de tout autre document pouvant valoir commande. Ce document doit être signé par le représentant du CLIENT et revêtu du cachet de l'entreprise.

Pour les formations en intra-entreprise, la prestation est mise en œuvre après validation de la proposition selon le planning d'intervention défini d'un commun accord précisé en partie III.3. de la proposition.

Pour les formations en interentreprises, la prestation est mise en œuvre après validation du bulletin d'inscription à la date de la session choisie par le bénéficiaire dans le respect du nombre minimum de participants.

### ❖ PRIX

Les prix sont indiqués dans les programmes de formation (formations interentreprises), sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière (formations intra-entreprises). Ils sont valables pendant trois semaines (3) à dater de la proposition faite au CLIENT.

Ils sont communiqués hors taxes et doivent être majorés du montant de la TVA au taux en vigueur (le taux de TVA étant défini en fonction du lieu de réalisation de la formation).

## ❖ FACTURATION ET RÈGLEMENT

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le bon de commande et/ou la convention de formation et/ou la proposition pédagogique et financière. La facture est établie à l'issue de la session de formation ou à l'issue de chaque module d'un cycle. Elle est adressée directement au CLIENT ou peut être adressée à un organisme collecteur des fonds de formation sous réserve qu'un accord de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé à CONSTRUCTION Saine en Lozère avant le début de la formation cas de défaut ou de refus de prise en charge de la part de l'organisme collecteur des fonds de la formation, CONSTRUCTION Saine en Lozère facturera directement le CLIENT à l'issue de la formation. Le prix de la formation est payable en totalité à réception de la facture, sans escompte. Tout stage commencé est dû en totalité.

Les factures seront réglées soit :

- Par chèque bancaire à l'ordre de CONSTRUCTION Saine en Lozère

Adressé à : CONSTRUCTION Saine en Lozère – 3 rue des Tourdres – ZAE du Causse d'Auge – 48000 MENDE

- Par virement à notre compte bancaire :

BANQUE POPULAIRE DU SUD  
Titulaire du compte : CONSTRUCTION Saine en Lozère  
Domiciliation : BPS MENDE  
IBAN : FR76 1660 7002 7158 1215 5278 623  
BIC : CCBPFRPPPPG

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance des factures pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard, calculées à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

## ❖ CONVOCATION

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire dans les deux semaines qui précèdent le début du stage. Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation. En cas de formation à distance (classe virtuelle), la convocation et les liens de connexion nécessaires pour rejoindre, le jour J, la salle virtuelle sont transmis, au plus tard, une semaine avant la formation. Ces liens sont personnalisés et ne peuvent être partagés ou transmis à un autre stagiaire.

CONSTRUCTION Saine en Lozère ne peut être tenue responsable de la non-réception de la convocation par les destinataires, notamment en cas d'absence du stagiaire à la formation.

Dans le doute, il appartient au CLIENT de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

## ❖ ANNULATION PAR LE CLIENT

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit.

Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure\* dûment justifié (ne comprenant pas le surcroît d'activité) moins de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation donnera lieu

à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, pour couvrir les frais engagés.

Toute annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.

Une facture sera émise et n'aura pas valeur de convention de formation.

La société cliente a la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit à un stage par un autre participant de l'entreprise en informant préalablement CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE.

### ❖ ANNULATION PAR CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE

Pour toutes les formations, CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE se réserve le droit de changer d'intervenants, le lieu et/ou les dates d'une formation si, malgré tous ses efforts, les circonstances l'y obligent.

CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter sans dédommagement une formation en cas de force majeure\* ou si le nombre d'inscrits se révèle insuffisant (inférieur à 4 inscrits) pour assurer une bonne qualité pédagogique de la formation.

Le CLIENT sera informé de toute annulation ou report de formation avant la date de démarrage de la formation.

\* FORCE MAJEURE Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE ou du CLIENT et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

### ❖ RESPONSABILITÉS

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance et disponible sur le site <https://ecolenationaleduchanvre.com>

CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

Il appartient au CLIENT et/ou au stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

### ❖ CONFIDENTIALITÉ

Toute information (hors celle accessible au public) dont CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE ou le CLIENT aura eu connaissance ou qui aura été communiquée par l'autre partie ou par un client tiers, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de

commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

### ❖ PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En respect de la loi, plus précisément du nouveau règlement RGPD 2016/679 entré en vigueur le 25 mai 2018, CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE attache une grande importance à la protection de données personnelles de ses stagiaires, de ses fournisseurs, de ses partenaires et de ses clients, ainsi que de tout visiteur de son site Internet <https://ecolenationaleduchanvre.com> et plus largement de toute personne dont elle viendrait à traiter les données personnelles, et veille attentivement au respect des dispositions protectrices relatives à la vie privée et au traitement des données personnelles.

Pour consulter la politique complète de gestion des données personnelles, cliquez sur le lien suivant : charte de protection des données à caractère personnel.

### ❖ DROITS D'AUTEUR

CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE fournit dans le cadre de ses formations des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports de cours remis aux stagiaires pendant la formation n'entraînent pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du CLIENT, lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du CLIENT qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelque forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

### ❖ DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le droit français est le seul applicable. Tout litige relatif au non-respect des présentes CGV, à la commande et/ou à l'exécution d'une formation, fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera de la compétence du Tribunal compétent du siège social du Prestataire.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Le droit français et le droit européen en matière de Protection des données à caractère personnel sont applicables aux rapports entre CONSTRUCTION SAIN EN LOZERE et le CLIENT.